Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 7 (1869)

Heft: 32

Artikel: Lausanne, 7 août 1869

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180461

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Gonteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 7 août 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Le projet de loi militaire élaboré par M. le conseiller fédéral Welti renferme une disposition fort curieuse. Il s'agirait d'après ce projet, tel qu'il est développé dans l'exposé des motifs, de comprendre l'éducation militaire dans le programme de l'enseignement public. La jeunesse recevrait dans les écoles une instruction militaire, théorique et pratique; les branches d'enseignement qui en sont susceptibles, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, etc., seraient développées au point de vue des applications militaires.

L'instituteur, avant de commencer ses fonctions, devrait suivre une école d'officier, et plus tard il

serait appelé à des cours de répétition.

Sans s'arrêter à ce que cette idée offre dès l'abord d'extravagant et de ridicule, il importe de l'examiner sérieusement et de rechercher quelles conséquences son application entraînerait pour l'école et pour l'avenir de la jeune génération.

L'école remplit au milieu de nous une modeste, mais importante mission. Sa tâche est immense. Elle doit développer le cœur et l'intelligence de l'enfant en vue de sa destinée supérieure, lui ouvrir l'esprit aux premiers principes de la science, lui apprendre à se rendre compte des lois du monde où il est appelé à vivre. C'est aussi à l'école que le futur citoyen commence son éducation politique; enfin c'est encore de l'école qu'on réclame cette foule de connaissances usuelles, qui deviennent de plus en plus nécessaires dans la vie pratique, à mesure que les relations sociales s'étendent et se compliquent.

Pour atteindre tant de buts divers, le programme de l'école est si vaste et si varié que, même dans les pays où l'on consacre le plus de soins à l'éducation populaire, on se plaint de ne pouvoir le remplir d'une manière suffisante; on trouve que les connaissances acquises à l'école manquent de solidité, que l'intelligence trop fatiguée s'étire, que son ressort s'affaiblit et qu'en voulant tout embrasser on pourrait bien manquer le but.

Si ces raisons sont de quelque valeur, on comprend l'influence fatale que la mesure proposée exercera.

Charger l'école publique de l'instruction du soldat, c'est vouloir l'impossible. Il est vrai que pour les auteurs du projet, les choses vont très facilement. « Les positions, disent-ils, les formations, la marche, les évolutions que la recrue de 20 ans a tant de peine à apprendre seront un jeu pour le jeune garçon; le maître intelligent enseignera aisément à la jeunesse le service de tirailleurs, le service d'avant-poste, le service de sûreté pendant la marche, etc.

Les élèves trouveront eux-mêmes sur le terrain les règles et les principes; la théorie militaire se joindra facilement à l'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences naturelles, etc.; et tout cela se fera sans augmenter ni les branches d'enseignement ni le temps qui leur est consacré!

Malheureusement ces raisons ressemblent plus à des rêveries qu'à la réalité; il n'est pas même besoin de les discuter pour en reconnaître l'absurde fausseté, et l'on est stupéfait en lisant des légèretés pareilles dans une pièce officielle, émanant de la première autorité militaire du pays.

Il est bien évident que l'éducation militaire, une fois introduite dans l'école, y réclamera aussi sa part de temps et de soins; et comme le militaire prend chaque jour plus d'extension, on finira par lui sacrifier une grande partie de l'éducation générale.

On ne peut songer sans tristesse à l'influence fatale que l'école ainsi détournée de son but exercera sur l'esprit de la jeune génération. L'enfant se portera avec l'ardeur de son âge aux exercices militaires; à peine sera-t-il arrivé à l'école que le maître aura soin de diriger sa pensée sur l'art de détruire les hommes; il apprendra l'histoiré, au point de vue militaire; la géographie, au point de vue militaire; les sciences naturelles, au point de vue militaire, et, par une pente insensible mais fatale, le pays glissera au militarisme, ce fléau de toute liberté.

L'avenir ne s'annonce pas moins sombre pour les hommes chargés d'élever la jeunesse. Le projet Welti leur fait une position telle que, s'il était adopté, personne ne voudrait plus de la carrière pédagogique. Le régent, jusqu'ici libéré des charges militaires, deviendrait un instructeur permanent dont la tâche s'étendrait même au-delà de l'école, car devrait-il encore donner l'instruction théorique aux personnes déjà incorporées dans la milice.

Pour gagner Messieurs les régents à sa cause,

M. le conseiller Welti rappelle leur condition inférieure dans la société et il fait miroiter à leurs yeux la considération dont ils seraient entourés dans leur nouvelle position. Le piége est grossier. Jusqu'ici les instituteurs bernois seuls s'y sont laissés prendre; sous l'influence du centralisateur Stæmpfli, ils ont adopté les idées de M. Welti dans une de leurs assemblées générales. Voilà des hommes de progrès. Ces messieurs pourraient faire mieux : dans leur propre canton un fléau terrible, l'eau-devie, exerce ses ravages au sein de la population; l'enfant même n'est pas épargné. Partout, sur les bords du Seeland et dans la campagne bernoise, on rencontre de ces malheureuses petites créatures, le regard éteint, la face hébétée, victimes prématurées d'une abrutissante passion.

L'école doit avant tout développer dans la jeunesse les germes de la pensée et du bien, préparer des citoyens vertueux et intelligents. Qu'elle réussisse dans cette mission et l'armée ne manquera pas de capacités militaires. Les bons citoyens font les bons soldats.

C'est en pratiquant de cette manière l'éducation de la jeunesse que notre pays occupe aujourd'hui une place si honorable dans le monde. Un écrivain parlant de nos institutions scolaires a pu dire:

> Aux autres nations, offrant un grand exemple De l'éducation l'Helvétie est le temple.

Dans ses étroites limites notre petit coin de terre a donné naissance à des hommes qui ont immortalisé leur nom en consacrant leur vie au bonheur de la jeunesse. Que diraient Girard et Pestalozzi qui ont tant lutté pour le sainte cause de l'instruction populaire s'ils voyaient aujourd'hui leur œuvre dénaturée et compromise par quelques cerveaux en proie aux toquades militaires?

Mais non, la Suisse repoussera de si funestes théories; elle ne veut point de l'éducation à la Bismark, et si des hommes de fer et de violence allaient jusqu'à vouloir sacrifier le jeune âge à la fureur militaire, elle mettrait son honneur à demeurer le saint asile de l'enfance, comme elle est celui de la liberté.

D.

Nous avons accueilli la lettre qui précède à cause des arguments très justes qu'elle renferme. Nous regrettons cependant que notre correspondant n'ait rien dit des exercices gymnastiques bien préférables à la théorie militaire dans nos écoles primaires.

Vidy et la Maladière.

II

Le peuple ne pouvait manquer de trouver dans le souvenir des scènes dont la plaine de Vidy fut le théâtre un aliment à la superstition. Il ne tarda pas à peupler cet endroit d'esprits mystérieux.

De soi-disant sorciers, des chercheurs de trésors y exercèrent à diverses fois leur magie aux dépens de faibles intelligences.

Un grand nombre de personnes crurent pendant très longtemps qu'une des belles maisons de campagne de Vidy était hantée par les esprits, et, le fait que cette maison resta inhabitée pendant quelques années, confirma cette croyance.

On prétendait qu'un Servant y prenait chaque nuit ses ébats; des bruits de chaînes, des roulement sourds, des gémissements s'y faisaient entendre tout à coup, puis tout rentrait dans le silence. On explora toutes les pièces de la maison, depuis la cave jusqu'au grenier, sans rien pouvoir découvrir.

Le secret fut enfin dévoilé il y a quelques années. — Des ouvriers travaillant à quelques réparations dans la maison entendirent aussi le bruit infernal. Et après quelques instants ils s'aperçurent que les gémissements provenaient tout simplement d'un canal de latrines dans lequel la bise soufflait ses notes discordantes. Les imaginations superstitieuses ne voulurent pas reconnaître la vérité du fait; tenant à conserver leur cher épouvantail, elles continuèrent à croire au Servant de Vidy.

Ceci nous amène tout naturellement à dire un mot des croyances superstitieuses dans notre pays, croyances qui y conservent malheureusement encore de profondes racines.

La superstition vous racontera que le Servant, par exemple, est le génie familier d'une maison, qui se dévoue seulement au maître, dont il paie l'hospitalité par une surveillance infatigable et souvent fort incommode pour les autres habitants du logis; il ne demande pour ses services que la première portion de lait ou du potage. Malheur à l'enfant désobéissant, à l'épouse négligente, malheur surtout à la servante qui a négligé le repas du Servant! non-seulement elle ne trouvera point à son réveil les chambres balayées, le bois et l'eau apportés, etc., mais elle sera troublée dans son sommeil par les bruits épouvantables, les grognements de colère de l'Esprit invisible.

Les Fées auxquelles on ne croit plus guère, et dont l'origine paraît celtique, ont hanté la plupart de nos grottes. Elles se montraient, en général, amies de l'homme. Susceptibles de passions humaines, elles allaient même jusqu'à épouser l'homme qui leur plaisait, et à devenir pour lui de simples et bonnes ménagères. Dans la vallée de la Grand'Eau, une petite maisonnette, connue sous le nom de Fahï, passe encore pour avoir été le théâtre d'un de ces drames domestiques. Une fée jeune et naïve y était devenue la femme d'un paysan.

Les géants ont aussi fait leurs prouesses dans notre pays; c'est un de ceux-ci qui a versé la hottée de terre dont est formé le beau Crêt de Montriond, sous Lausanne.

Les nains, d'origine scandinave ou germanique, les gnômes, sont venus garder les trésors enfouis sous nos rochers. Ils se querellent sans cesse sous les entrailles des Diablerets pour savoir de quel côté tombera le pic dont ils ont résolu la destruction. Le parti valaisan paraît vouloir succomber, car les éboulements de cette montagne recouvrent de leurs débris les pâturages situés au midi.

La dent de Vaulion cache de l'or, surveillé par un esprit nommé Grobehllou, qui traverse la vallée